

Législation et réglementation coordonnées relatives à l'intégration des personnes handicapées en région de langue française

Mise à jour effectuée ce 30/11/11

I. Réglementation de base

1. Réglementation internationale

[Convention ONU relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989.](#)(cfr art.23).

[Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif, adoptés à New York le 13 décembre 2006](#)

Remarque : La Région wallonne a adopté le 30 avril 2009 2 décrets portant assentiment à cette Convention, l'un relatif aux matières régionales, l'autre aux matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française (M.B. [27 mai 2009](#) et [28 mai 2009](#))

2. Réglementation fédérale et communautaire toujours en vigueur

[Loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés](#)

[Arrêté royal du 5 juillet 1963 concernant le reclassement social des handicapés](#)

[Décret du 3 juillet 1991 de la Communauté française relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées](#)

3. Réglementation de la Région wallonne

[Décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées](#)

Le service juridique attire votre attention :

- seul l'alinéa 2 de l'article 40 du décret a été abrogé par l'article 7 du décret du 30 avril 2009 portant des dispositions en matière de fonction publique régionale (M.B. 17 juin 2009). WALLEX va procéder à cette modification.
- Les articles 31, 32 et 34 ont été modifiés par le [décret-programme du 22 juillet 2010 portant des mesures diverses en matière de bonne gouvernance, de simplification administrative, de budget et de formation dans les matières visées par l'article 138 de la Constitution](#) (M.B. 06.08.10).

[Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 1996 portant exécution du décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 26 juin 1997 portant désignation des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance de l'exécution du décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées et de ses arrêtés d'exécution](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 1997 fixant les modalités d'indemnisation des examens effectués par des centres agréés ou des experts à la demande de l'Agence wallonne](#)

[pour l'intégration des personnes handicapées ou de la Commission d'appel instituées par le décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 22 janvier 1998 étendant le bénéfice des prestations de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées à certaines catégories d'étrangers](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002 approuvant le plan comptable applicable à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002 fixant les règles d'évaluation et d'affectation du résultat applicables à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 26 août 2010 fixant le cadre organique du personnel de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

[Décret du 12 février 2004 relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution](#)

[Décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution](#)

Le service juridique attire votre attention : à l'article 69, §3, un alinéa 5 a été ajouté par l'art. 15ter du [décret du 30 avril 2009 portant des mesures de simplification administrative en matière d'action sociale et de santé](#) et est libellé comme suit : Le Gouvernement statue sur le recours dans un délai de trois mois de la proposition de décision. Le Ministre notifie la décision du Gouvernement à la personne ayant introduit le recours.

[Arrêté du Gouvernement wallon du 16 avril 2009 portant exécution du décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, dans le domaine de l'action sociale et de la santé](#)

II. Organes et instances

[Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 1996 fixant le montant des indemnités des jetons de présence, des frais de parcours et autres frais accordés en vertu du décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées](#)

1. Comité de gestion et Bureau

[Arrêté du Gouvernement wallon du 27 juin 1996 portant approbation du règlement d'ordre intérieur du comité de gestion de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

Arrêté du Gouvernement wallon du 26 juin 2008 portant nomination du président, des vice-présidents et des membres du Comité de gestion de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées [Moniteur Belge - Belgisch Staatsblad](#)

Modification

Décision du Gouvernement wallon du XXX portant désignation des membres du bureau du Comité de gestion de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (indisponible actuellement)

[Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 17 mars 2005 portant exécution du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution](#)

2. Commissaire du Gouvernement

Arrêté du Gouvernement wallon du XXX portant démission et nomination des commissaires du Gouvernement auprès de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (indisponible actuellement)

[Décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 3 février 2005 déterminant le contenu de la Charte du Commissaire du Gouvernement pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution](#)

3. Conseils d'avis

[Arrêté du Gouvernement wallon du 11 mai 1995 définissant les missions respectives et le fonctionnement des conseils visés à l'article 36 du décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 16 janvier 1997 portant approbation du règlement d'ordre intérieur des conseils d'avis de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

Arrêté du Gouvernement wallon du 26 juin 2008 portant nomination du président et des membres du Conseil d'avis pour l'aide individuelle à l'Intégration de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées [Moniteur Belge - Belgisch Staatsblad](#)

Modification [AGW 23 avril 2009](#)

Arrêté du Gouvernement wallon du 26 juin 2008 portant nomination du président et des membres du Conseil d'avis pour l'éducation, l'accueil et l'hébergement de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées [Moniteur Belge - Belgisch Staatsblad](#)

Modification [AGW 23 avril 2009](#)

Modification [Moniteur Belge - Arrêté du Gouvernement wallon portant nomination d'un membre du Conseil d'avis pour l'éducation, l'accueil et l'hébergement de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

Arrêté du Gouvernement wallon du 26 juin 2008 portant nomination du président et des membres du Conseil d'avis pour l'éducation, la formation et l'emploi de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées [Moniteur Belge - Belgisch Staatsblad](#)

Modification AGW du 17 novembre 2011 [Moniteur Belge - Arrêté du Gouvernement wallon portant nomination d'un membre du Conseil d'avis pour l'éducation, la formation et l'emploi de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

4. Comité de concertation de base

[Arrêté du Gouvernement wallon du 7 mai 1997 portant création d'un Comité de concertation de base au sein de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 7 mai 1997 fixant la composition de la délégation de l'autorité dans le Comité de concertation de base de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

5. Comité financier

Décision du Gouvernement wallon du XXX portant constitution du comité financier chargé de veiller au respect du budget de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (indisponible actuellement)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 18 octobre 2002 relatif aux jetons de présence et aux indemnités pour frais de déplacement des membres du comité financier de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

6. Conseil de direction

[Règlement d'ordre intérieur du 4 décembre 1997 du Conseil de direction de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

7. Commission d'appel

[Arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010 portant désignation du président et des membres de la Commission d'appel chargée de statuer sur les recours introduits contre les décisions relatives à l'octroi aux personnes handicapées de prestations en nature ou en espèces prises par l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 1998 portant approbation du règlement d'ordre intérieur de la Commission d'appel instituée par l'article 22 du décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées](#)

8. Commission wallonne des personnes handicapées

[Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juin 2009 portant désignation du président, des vice-présidents et des membres de la Commission wallonne des personnes handicapées instaurée par le décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juin 2009 portant désignation du président, des vice-présidents et des membres de la Commission wallonne des personnes handicapées instaurée par le décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution](#)

[Règlement d'ordre intérieur de la Commission wallonne des personnes handicapées](#)

9. Commission d'avis sur les recours

[Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juin 2009 portant désignation du président, des vice-présidents et des membres de la Commission d'avis sur les recours instaurée par le décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution](#)

[Règlement d'ordre intérieur de la Commission d'avis sur les recours](#)

10. Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé

[Arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2010 portant désignation du président, des vice-présidents et des membres du Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé instauré par le décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution](#)

Modifications :

- Arrêté du 26 mai 2011 <http://staatsbladclip.zita.be/moniteur/lois/2011/06/08/loi-2011202753-Print.html>

- Arrêté du 9 juin 2011 <http://staatsbladclip.zita.be/moniteur/lois/2011/06/22/loi-2011203046-Print.html>

[Règlement d'ordre intérieur du Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé](#)

III. Accords de coopération

[Accord de coopération conclu le 10 avril 1995 entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à la prise en charge des frais de placement et d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2005 portant nomination des membres de la Commission de coopération prévue par l'accord de coopération du 10 avril 1995 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à la prise en charge des frais de placement et d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées \(indisponible\)](#)
[Modification : Arrêté du Gouvernement wallon du 26 août 2010.](#)

[Décret du 25 juillet 1996 portant approbation de l'accord entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à la prise en charge des frais de placement et d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées](#)

[Arrêté ministériel portant approbation du règlement d'ordre intérieur de la Commission de coopération prévue par l'accord de coopération du 10 avril 1995 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à la prise en charge des frais de placement et d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées](#)

[Accord de coopération conclu le 20 octobre 1998 entre la Communauté flamande et la Région wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010 prorogeant l'accord de coopération du 20 octobre 1998 entre la Communauté flamande et la Région wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010 portant nomination des membres de la Commission de coopération prévue par l'accord de coopération du 20 octobre 1998 entre la Communauté flamande et la Région wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées](#)

[Décret du 1^{er} avril 1999 portant approbation de l'accord de coopération entre la Communauté flamande et la Région wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement **flamand** du 24 avril 2009 prolongeant l'accord de coopération entre la Communauté flamande et la Région wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement **flamand** du 5 juin 2009 prolongeant l'accord de coopération entre la Communauté flamande et la Région wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées](#)

[Accord de coopération conclu le 29 octobre 2008 entre la Commission communautaire française de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées](#)

[Décret du 19 mars 2009 portant assentiment à l'Accord de coopération conclu le 29 octobre 2008 entre la Commission communautaire française de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009 portant nomination des membres de la Commission de coopération prévue par l'accord de coopération du 29 octobre 2008 entre la Commission communautaire française de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées](#)

[Accord de coopération conclu le 10 octobre 2008 entre la Communauté française et la Région wallonne en matière de soutien à la scolarité pour les jeunes présentant un handicap](#)

[Décret du 19 mars 2009 portant assentiment à l'Accord de coopération conclu le 10 octobre 2008 entre la Communauté française et la Région wallonne en matière de soutien à la scolarité pour les jeunes présentant un handicap](#)

[Décret du 30 avril 2009 portant assentiment à l'Accord de coopération conclu le 10 octobre 2008 entre la Communauté française et la Région wallonne en matière de soutien à la scolarité pour les jeunes présentant un handicap](#)

IV. Compétences de l'Agence

Dispositions générales

[Arrêté ministériel du 27 décembre 1967 fixant les critères d'octroi des interventions d'aide sociale en matière de reclassement social des personnes handicapées](#)

[Arrêté royal du 6 janvier 1987 portant suspension de l'agrément de nouvelles institutions de réadaptation et de reclassement social des handicapés ainsi que de l'octroi de subsides à la création de telles institutions](#)

1 Accueil et hébergement

a) Normes d'admission des personnes handicapées

[Arrêté royal n° 81 du 10 novembre 1967 créant un Fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour handicapés](#) (cfr document n° 3 de la page du MB)

[Arrêté royal du 1^{er} octobre 1970 relatif à la prise en charge par le Fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour handicapés des frais de logement, d'entretien, de traitement et d'éducation de certains handicapés placés à l'étranger](#)

b) Normes d'agrément et de subventionnement du fonctionnement des services agréés

[Arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 19 septembre 2002 relatif à l'aide à l'intégration des jeunes handicapés](#)

Le service juridique attire votre attention : WALLEX n'a pas encore intégré les modifications apportées par l'[AGW modificatif du 11 septembre 2008](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2010 relatif au subventionnement des mesures de l'accord tripartite pour le non-marchand privé wallon](#)

c) Normes de subventionnement des infrastructures des services agréés

[Arrêté royal du 4 juin 1969 relatif à l'intervention de l'Etat en matière de subvention aux administrations subordonnées, aux établissements d'utilité publique et aux associations sans but lucratif, pour la construction de homes pour handicapés adultes isolés, pour l'aménagement dans ce but d'établissements existants ainsi que pour leur équipement et leur mobilier d'installation](#)

[Arrêté royal du 27 avril 1971 déterminant le taux et les conditions d'octroi des subventions par l'Etat pour la construction, l'aménagement, l'agrandissement, la modernisation et l'équipement d'établissements spéciaux pour handicapés mentaux ou physiques](#)

[Arrêté royal du 11 septembre 1974 relatif aux subventions de l'Etat pour l'achat et l'équipement de constructions existantes destinées à servir d'établissement pour handicapés](#)

[Arrêté ministériel du 23 janvier 1976 portant fixation du coût maximum par lit pour le calcul des subsides à la construction, l'aménagement et l'équipement des homes pour handicapés adultes](#)

[Arrêté ministériel du 23 janvier 1976 portant fixation du prix maximum par lit pour le calcul des subsides à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements spéciaux pour handicapés mentaux ou physiques](#)

d) Services d'aide précoce et services d'accompagnement

[Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services d'aide précoce et des services d'accompagnement pour adultes destinés aux personnes handicapées](#)

Le service juridique attire votre attention : WALLEX n'a pas encore intégré les modifications apportées par [l'AGW modificatif du 11 septembre 2008](#)

e) Services d'aide aux activités de la vie journalière

[Arrêté du Gouvernement wallon du 10 janvier 2008 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services d'aide aux activités de la vie journalière](#)

Le service juridique attire votre attention : WALLEX n'a pas encore intégré les modifications apportées par [l'AGW modificatif du 11 septembre 2008](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 1999 visant à encourager les projets de cellules AVJ en faveur des personnes handicapées souhaitant vivre de manière autonome dans des cités sociales](#)

f) Services agréés et subventionnés organisant des activités pour personnes handicapées

[Arrêté du Gouvernement wallon du 11 septembre 2008 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services organisant des activités pour personnes handicapées](#)

g) Autorisation de prise en charge

Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009 relatif à l'autorisation de prise en charge des personnes handicapées par des personnes physiques ou morales qui ne sont pas reconnues pour exercer cette activité par une autorité publique

2 Intégration professionnelle et formation

a) Quotas d'emplois réservés dans le secteur public

Arrêté royal du 5 janvier 1976 rendant applicable à certains organismes d'intérêt public la loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés ainsi que l'arrêté royal du 11 août 1972 stimulant l'emploi de handicapés dans les administrations de l'Etat

Arrêté royal du 23 mai 1984 stimulant l'emploi de handicapés à Belgacom

Arrêté royal du 21 mai 1985 stimulant l'emploi de handicapés à La Poste

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 mars 1999 fixant le nombre de personnes handicapées que les centres publics d'aide sociale doivent occuper

Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes et les associations de communes

b) Aides à l'emploi ordinaire

Arrêté du Gouvernement wallon du 29 novembre 2007 visant à promouvoir l'égalité des chances des personnes handicapées sur le marché de l'emploi

c) Emploi protégé

Arrêté royal du 23 mars 1970 fixant les taux et modalités d'octroi de rémunération des handicapés occupés dans les ateliers protégés (cfr document n° 1 de la page du MB)

Arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002 relatif aux conditions auxquelles les entreprises de travail adapté sont agréées et subventionnées

Arrêté du Gouvernement wallon du 29 avril 2010 portant une disposition dérogatoire temporaire à l'article 40 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002 relatif aux conditions auxquelles les entreprises de travail adapté sont agréées et subventionnées

Convention collective de travail n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des conventions collectives de travail n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen, telle que modifiée et complétée (...)

Arrêté ministériel du 5 septembre 1978 fixant les critères d'octroi des subsides à la création, l'agrandissement ou l'aménagement d'ateliers protégés

[Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009 relatif aux conditions d'octroi de subsides en infrastructure et en équipement aux entreprises de travail adapté agréées par l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2010 portant des mesures de relance en faveur des entreprises de travail adapté](#)

d) Formation

[Arrêté ministériel du 9 avril 1964 fixant les conditions dans lesquelles les charges résultant du déplacement et du séjour des handicapés au lieu fixé pour leur formation, réadaptation ou rééducation professionnelle sont supportées par le Fonds national de reclassement social des handicapés](#)

[Arrêté ministériel du 23 mai 1969 fixant les limites et conditions dans lesquelles les charges résultant du déplacement et du séjour des handicapés au lieu fixé pour leur éducation scolaire peuvent être supportées par le Fonds national de reclassement social des handicapés](#) (cfr document n° 2 de la page du MB)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002 relatif aux missions, à l'agrément et au subventionnement des centres de formation professionnelle](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002 relatif aux conditions d'octroi de subsides en infrastructures aux centres de formation professionnelle agréés par l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées](#)

3 Aide individuelle à l'intégration

[Arrêté du Gouvernement wallon du 4 février 2004 fixant les conditions et les modalités d'intervention d'aide matérielle à l'intégration des personnes handicapées](#) (applicables aux demandes introduites avant le 1^{er} août 2009)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009 fixant les conditions et les modalités d'intervention d'aide individuelle à l'intégration des personnes handicapées](#) (applicables aux demandes introduites après le 1^{er} août 2009)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009 relatif aux conditions d'octroi du budget d'assistance personnelle](#)

[Arrêté ministériel du 20 septembre 2011 fixant pour les exercices 2011 et 2012 les priorités d'octroi du budget d'assistance personnelle conformément à l'article 9 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009 relatif aux conditions d'octroi du budget d'assistance personnelle](#)

[Décret du 23 novembre 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance des établissements et installations destinés au public](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 2 octobre 2008 portant exécution du décret du 23 novembre 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance des établissements et installations destinés au public](#)

[Arrêté ministériel du 27 avril 2010 fixant les modèles de la demande d'agrément et du carnet prévus par les articles 4, §2, et 9, §1^{er}, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 octobre 2008 portant exécution du décret du 23 novembre 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance des établissements et installations destinés au public](#)

4 Réadaptation fonctionnelle

[Décision réglementaire du 7 février 1964 déterminant les modalités et conditions d'agrément provisoire des centres ou services de réadaptation fonctionnelle](#) (cfr document n° 3 de la page du MB)

[Arrêté ministériel du 14 mai 1965 fixant les critères d'octroi des subsides à l'entretien des centres ou services de réadaptation fonctionnelle](#)

[Arrêté ministériel du 22 février 1968 fixant les critères d'octroi des subsides à l'entretien des centres ou services de réadaptation fonctionnelle](#)

[Arrêté royal du 6 mars 1968 fixant les modalités et conditions d'agrément des médecins-spécialistes en réadaptation en matière de reclassement social des handicapés](#)

[Décision réglementaire du 12 avril 1968 complétant la décision réglementaire du 7 février 1964, déterminant les modalités et conditions d'agrément provisoire des centres ou services de réadaptation fonctionnelle, modifiée par les décisions réglementaires des 17 décembre 1965, 23 décembre 1966 et 26 janvier 1968](#)

[Décision réglementaire du 29 janvier 1971 complétant la décision réglementaire du 7 février 1964, déterminant les modalités et conditions d'agrément provisoire des centres ou services de réadaptation fonctionnelle, modifiée par les décisions réglementaires des 17 décembre 1965, 23 décembre 1966 et 26 janvier 1968 et complétée par la décision réglementaire du 12 avril 1968](#)

[Décision réglementaire du 28 juin 1974 complétant la décision réglementaire du 7 février 1964, déterminant les modalités et conditions d'agrément provisoire des centres ou services de réadaptation fonctionnelle](#)

5 Orientation scolaire ou professionnelle spécialisée

[Décision réglementaire du 7 février 1964 déterminant les modalités et conditions d'agrément provisoire des centres ou services d'orientation professionnelle spécialisée](#) (cfr document n° 1 de la page du MB)

[Arrêté ministériel du 6 avril 1964 déterminant les conditions de paiement des frais des examens d'orientation scolaire ou professionnelle, ordinaire ou spécialisée pratiqués en exécution de l'article 14 de l'arrêté royal du 5 juillet 1963 concernant le reclassement social des handicapés](#)